
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19 h par visioconférence**

PRÉSENCES :

Madame Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement
Madame Véronique Tremblay, conseillère de la ville
Monsieur Sterling Downey, conseiller de la ville
Monsieur Enrique Machado, conseiller d'arrondissement
Madame Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement
Monsieur Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement
Madame Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et directrice
des services administratifs
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Maître Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son
droit de voter prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Communication du président au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant
de 19 h à 19 h 08.

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période
s'étendant de 19 h 08 à 19 h 21.

CA22 210001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel qu'il a été rédigé.

10.01

Période de questions du public

La période de questions se tient de 19 h 21 à 19 h 49 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. La mairesse et la directrice d'arrondissement par intérim répondent à ces questions.

10.02

CA22 210002

Approuver le retrait définitif de l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable, à compter du 1^{er} février 2022, de 17 places de stationnement sur le terrain « T515 » situé à l'intersection des rues Hickson et Ross, aussi connu et désigné comme étant le lot numéro 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, afin de permettre la construction de logements sociaux et communautaires N/Réf. : 31H05-005-6970-04. (1215999020)

Il est proposé la conseillère Véronique Tremblay

appuyé la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver le retrait définitif de l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable, le 1^{er} février 2022, de 17 places de stationnement sur le terrain « T515 » situé à l'intersection des rues Hickson et Ross, aussi connu et désigné comme étant le lot numéro 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, afin de permettre la construction de logements sociaux et communautaires N/Réf. : 31H05-005-6970-04;
2. d'imputer la perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1215999020

CA22 210003

Demande de dérogation mineure portant sur la pente maximale d'un terrain pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 étages et de 257 logements (Projet *Symphonia* phase 3) situé au 20, rue André-Prévost - Lots vacants 5 173 532 et 5 173 533. (1215291008)

Il est proposé la conseillère Véronique Tremblay

appuyé la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de refuser la demande de dérogation mineure ayant pour objet de permettre une pente de terrain de 5 % pour la construction d'un bâtiment résidentiel sur le terrain formé des lots vacants numéros 5 173 532 et 5 173 533 du cadastre du Québec, ce qui aurait pour effet de déroger à la pente maximale de 3 % prévue à l'article 187 du *Règlement de zonage* (1700), et ce, compte tenu :

- 1° de la possibilité pour le demandeur de respecter cette disposition réglementaire;
- 2° de l'importance de ne pas créer de précédent à cet égard.

40.01 1215291008

CA22 210004

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre des rénovations extérieures du bâtiment situé au 1150, rue Galt et au 4200, boulevard Champlain. (1213203015)

Il est proposé la conseillère Véronique Tremblay

appuyé la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 25 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), les plans, les élévations et les détails, pages A001 et A004 à A007, préparés par Manuelle Langlois, architecte (*Langlois Architectes*), déposés, puis estampillés et datés du 25 octobre 2021 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre des rénovations extérieures du bâtiment situé au 1150, rue Galt et au 4200, boulevard Champlain.

40.02 1213203015

CA22 210005

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'approuver la construction d'un bâtiment unifamilial au 33, rue Claude-Vivier (lot n° 3 764 247). (1213203016)

Il est proposé la conseillère Véronique Tremblay

appuyé la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux sous-sections 1, 10 et 24 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), les plans, les coupes et les élévations (11 pages, non numérotées), signés et scellés par Manon Marcoux, architecte, et le plan d'aménagement paysager, déposés, puis estampillés et datés du 15 décembre 2021 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin d'approuver la construction d'un bâtiment unifamilial au 33, rue Claude-Vivier (lot 3 764 247).

40.03 1213203016

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 étages et de 257 logements (Projet *Symphonia* phase 3), situé au 20, rue André-Prévost - lots vacants 5 173 532 et 5 173 533. (1215291005)

Considérant le résultat du vote sur le point n° 40.01 de l'ordre du jour, les membres du conseil d'arrondissement conviennent unanimement de retirer ce point de l'ordre du jour.

CA22 210006

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une nouvelle construction multifamiliale (h4) de 26 étages comprenant 257 logements au 399, rue de la Rotonde, sur le lot 6 487 598. (1215999021)

Attendu la planification historique du *Guide d'aménagement de la Pointe-Nord* de 2010 qui prévoit six tours;

Attendu d'autres exemples de tours de gabarit semblable présentant une distance de 50 m dans le quartier de L'Île-des-Soeurs;

Attendu la position de compromis que le conseil est prêt à accepter sur le critère discrétionnaire de distance entre les tours;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, suivant les articles 363.44, 363.48, 363.75, 363.81 et 363.82 du *Règlement de zonage* (1700), les plans et les élévations A-050, A-098, A-099, A-101 à A-108 et A-200 à A-204 (cahier 20-003-NEX-1-2021-09-28), préparés par Jean-Pierre Bart, architecte, et datés du 25 août 2021 ainsi que les plans de paysage AP-00 à AP40 (Plans paysage NEX 1) préparés par Maxime Brisebois, architecte paysagiste, afin de permettre une nouvelle construction multifamiliale (h4) de 26 étages comprenant 257 logements au 399, rue de la Rotonde, soit sur le lot n° 6 487 598 du cadastre du Québec, et ce, sous réserve :

- 1° que le demandeur dépose à l'arrondissement une étude d'impacts sonores à jour, et ce, avant la délivrance du permis de construction et qu'il démontre la conformité des niveaux sonores de l'enveloppe du bâtiment et des portes et fenêtres, conformément aux objectifs et critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale, à l'article 363.44 du *Règlement de zonage* (1700) sur l'occupation d'un bâtiment avec un usage sensible ainsi qu'aux normes de la Ville de Montréal, du Ministère des Transports du Québec et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Leq24 heures);
- 2° que le demandeur effectue des tests sonores à l'issue de la construction mais avant toute prise de possession de logement, validant la conformité des niveaux sonores, et que les résultats de ces tests sonores soient transmis à l'arrondissement;
- 3° que le demandeur dépose une lettre de garantie monétaire de 80 000 \$ autorisant l'arrondissement à utiliser le dépôt en garantie pour procéder à des tests sonores dans des logements choisis par l'arrondissement, et ce, par tranche de 5 étages (dans une pièce de vie et une chambre à coucher par tranche de 5 étages), dans le cas où le requérant ne procéderait pas à des tests sonores à la satisfaction de l'arrondissement.

40.05 1215999021

CA22 210007

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à créer les lots 6 334 184, 6 334 185, 6 487 598 et 6 487 599 du cadastre du Québec. (1215999022)

Il est proposé le conseiller Benoit Gratton

appuyé le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à créer les lots 6 334 184, 6 334 185, 6 487 598 et 6 487 599 du cadastre du Québec tel qu'illustré au plan cadastral à l'Annexe A préparé par Eric Chalifour, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2019.

40.06 1215999022

CA22 210008

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 3 275 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges. (1218286009)

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 275 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé le conseiller Benoit Gratton

appuyé le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 275 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* ».

40.07 1218286009

CA22 210009

Édicter une ordonnance relative aux travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux afin de permettre la réalisation des travaux intérieurs seulement par l'entrepreneur général *Afcor construction inc.* en dehors des heures permises par la réglementation. (1211357002)

Il est proposé le conseiller Benoit Gratton

appuyé le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter une ordonnance ayant pour objet d'autoriser l'entreprise *Afcor construction inc.* à réaliser des travaux de construction intérieurs seulement en dehors des périodes permises par la réglementation, les soirs et fins de semaine, selon l'horaire de travail suivant : du lundi au vendredi, entre 5 h et 21 h et les samedis et dimanches, entre 7 h et 17 h, le tout dans le cadre du projet d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux, situé au 4501, avenue Bannantyne; cette autorisation étant effective du 11 janvier au 30 juin 2022 et pourra être révoquée en tout temps sur avis de 48 heures.

40.08 1211357002

CA22 210010

Nommer Madame Annick Duchesne, directrice des services administratifs de l'arrondissement de Verdun, à titre de directrice d'arrondissement intérimaire pour la durée de l'absence de Monsieur Julien Lauzon. (1228225001)

Il est proposé le conseiller Benoit Gratton

appuyé le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de nommer M^{me} Annick Duchesne, directrice des services administratifs de l'arrondissement de

Verdun, à titre de directrice d'arrondissement intérimaire pour la durée de l'absence de M. Julien Lauzon.

51.01 1228225001

Levée de la séance

Il est proposé le conseiller Sterling Downey

appuyé le conseiller Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 22 h 18.

70.03

**MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

**MARIO GERBEAU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**